

**Délibérations du Conseil Municipal d'OUSSE**  
**Séance du 28 janvier 2015 à 20h30**

L'an deux mille quinze, le vingt-huit janvier à 20h30, le Conseil Municipal, convoqué le 21 janvier 2015, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur BOURIAT Jean-Claude, Maire.

**Présents 12** Mesdames et Messieurs BOURIAT Jean-Claude, CAMBET Geneviève, CAPELLE Bernard, COUTENET Jean-Louis, ZEROUAL Sylvie, ARTIGANAVE Suzanne, BARDOCHAN Michel, DEAT Olivier, GIL Nicole, KALVIKOWSKI Romain, LEJEUNE Jean-Louis et PUPION Claire.

**Absents représentés 6** Monsieur COFFIN Pascal (pouvoir donné à Monsieur COUTENET), Madame COURTADE Christine (pouvoir donné à Madame CAMBET), Madame LIMERAT Bernadette (pouvoir donné à Madame PUPION) Madame Séverine SERVER (pouvoir donné à Monsieur BOURIAT), Monsieur Christophe SOULAGNET (pouvoir donné à Monsieur DEAT) et Monsieur Jean-Pierre SOMPROU (pouvoir donné à Monsieur CAPELLE).

**Absent 1** Madame MENGEOLE Sandrine

La convocation a été affichée le 21 janvier 2015. Madame ZEROUAL a été élue secrétaire de séance. Mademoiselle MERESSE, secrétaire générale, était également présente.

.....  
**Délibération n°1 : Réaménagement de l'ancienne école : demande de subvention à l'Etat (DETR) et au Département**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer le réaménagement de l'ancien bâtiment contigu à l'école.

Il ajoute que l'ensemble de ce projet prévoit de remplacer certains ouvrages extérieurs fortement dégradés.

L'aménagement intérieur n'étant pas arrêté à ce jour, Monsieur le Maire propose de donner la priorité aux travaux extérieurs de l'opération qui feront l'objet d'une première tranche de travaux permettant de traiter l'accessibilité du rez-de-chaussée de l'établissement et d'assurer la pérennité de ce bâtiment.

Monsieur le Maire précise que le dossier de demande de subvention de la première tranche a été établi et que la dépense a été évaluée à 149 900 € H.T.

Il convient de solliciter de l'Etat et du Département le maximum de subventions possibles pour ce type de projet.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier susmentionné, entendu le Maire en ses explications complémentaires et après avoir largement délibéré, DECIDE :

- D'approuver le projet ;
- De solliciter de l'Etat et du Département le maximum de subventions possible pour ce type d'opération ;
- Précise que le financement de cette opération pourrait être réalisé en complément sur fonds libres suivant le plan de financement indiqué dans la notice de présentation du dossier de demande de subvention.

*Présents : 12 Exprimés : 18 Abstentions : 0 Pour : 18 Contre : 0*

**Délibération n°2 : Adhésion à un groupement de commandes pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique**

Monsieur le Maire expose aux les membres de l'Assemblée que le Syndicat d'énergie des Pyrénées-Atlantiques (SDEPA) a transmis un courrier en mairie pour informer de la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat d'électricité.

Le groupement de commandes est constitué pour une durée illimitée et l'adhésion au groupement de commandes se fait également pour une durée illimitée.

Le coordonnateur du groupement de commandes sera de syndicat départemental d'énergie électrique de la Gironde. Si la commune est intéressée, le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

**Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,**

- **DECIDE** l'adhésion de la commune de Ousse au groupement de commande pour « l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte constitutif du groupement et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- **MANDATE** le SDEPA pour solliciter en tant que de besoins auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison,

*Présents : 12 Exprimés : 18 Abstentions : 0 Pour : 18 Contre : 0*

.....

**Délibération n°3 : Personnel communal : création d'un emploi permanent de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet**

Monsieur le Maire explique aux membres de l'Assemblée qu'il convient de créer au tableau des emplois permanents un poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> février 2015.

**Le conseil municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire en ses explications complémentaires :**

- **DECIDE** la création d'un poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> février 2015,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de procéder aux nominations individuelles
- **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2015 de la commune

*Présents : 12 Exprimés : 18 Abstentions : 0 Pour : 18 Contre : 0*

.....

**Délibération n°4 : Personnel communal : suppression d'un poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil la présence d'un poste vacant au tableau des emplois permanents de la commune.

Considérant que cet emploi n'est pas pourvu, il propose donc la suppression d'un poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> février 2015.

Le comité technique intercommunal a remis un avis favorable quant à la suppression de ce poste en sa séance du 18 novembre 2014.

**Le conseil municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire en ses explications complémentaires :**

- **DECIDE la suppression d'un poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> février 2015,**

*Présents : 12 Exprimés : 18 Abstention : 0 Pour : 18 Contre : 0*

.....  
**Questions diverses :**

Avant de lever la séance, Monsieur le Maire échange avec le Conseil Municipal quelques informations sur la vie de la Commune et des services communaux.

Monsieur le Maire rappelle que l'analyse des offres reçues au titre du marché public de construction de la salle de sports est actuellement en cours.

Monsieur le Maire fait le point sur le projet de réalisation de trottoirs rue de l'Eglise. Tous les propriétaires concernés par un achat de parcelle ont été rencontrés et ont donné un accord de principe. A noter que le projet prévoit trois rétrécissements de la chaussée.

Le dossier du remplacement de l'arrêt de bus de la rue de l'Eglise est toujours en cours : nous sommes toujours dans l'attente du rapport de l'expert désigné par la compagnie d'assurances. Dès la remise du rapport, il pourra être procédé au remplacement de l'arrêt de bus par un quai respectant les normes de mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Sont également en réflexion la réalisation d'un cheminement dédié aux cyclistes et aux piétons du centre-bourg vers les Primevères ainsi que la réalisation de trottoirs Avenue des Moulins.

Monsieur COUTENET souhaite faire un point sur les finances de la commune. Il rappelle la baisse de 15 000 € de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée par l'Etat et l'augmentation de certaines dépenses de fonctionnement.

Dans ce contexte, le préfet avait suggéré aux communes des pistes d'économie dont l'extinction de l'éclairage public dans les lotissements par exemple entre minuit et six heures du matin (sauf sur les routes départementales) et la réduction des subventions allouées aux associations.

Concernant l'extinction de l'éclairage public dans les lotissements, le SDEPA doit remettre prochainement une étude qui ferait état des économies réalisées si cette solution était retenue. Parallèlement, Monsieur COUTENET a rédigé un article qui figurera au prochain Conseil Municipal. Il propose aux administrés de venir noter leurs observations sur ce projet dans un cahier qui sera mis à leur disposition en mairie jusqu'au 28 février 2015 inclus.

Monsieur COUTENET précise que trois associations disposent de subventions plus importantes : il s'agit du centre aéré d'Artigueloutan (dont la participation s'accroît de la part la hausse de la fréquentation du mercredi après-midi), le comité des fêtes (la subvention servant en majeure partie à financer le feu d'artifice) et la coopérative scolaire.

Actuellement, il est allouée une enveloppe de 40€ par élève au titre des fournitures scolaires (à laquelle sont déduites les dépenses liées à la réalisation de photocopies soit 1 000€ par an), ainsi qu'une enveloppe de 7 000€ pour les sorties scolaires et voyages de fin d'année.

Il est proposé de réduire l'enveloppe des fournitures à 35€ par élève et de revoir les crédits alloués au titre des sorties en limitant la subvention à un montant de 4 000€.

Une commission école sera organisée fin février pour préciser les participations à venir.

**La séance du Conseil Municipal est levée à 22h15**

Cette séance comporte les délibérations suivantes :

- Délibération n°1 : Réaménagement de l'ancienne école : demande de subvention à l'Etat (DETR) et au Département
- Délibération n°2 : Adhésion à un groupement de commandes pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique
- Délibération n°3 : Personnel communal : création d'un emploi permanent de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- Délibération n°4 : Personnel communal : suppression d'un poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet

La liste des conseillers présents et leurs signatures figurent ci-dessous :

Monsieur Jean-Claude BOURIAT, Maire

Madame Geneviève CAMBET,

Monsieur Bernard CAPELLE,

Monsieur Jean-Louis COUTENET,

Madame Sylvie ZEROUAL,

Madame Suzanne ARTIGANAVE,

Monsieur Michel BARDOCHAN,

Monsieur Olivier DEAT,

Madame Nicole GIL,

Monsieur Romain KALVIKOWSKI,

Monsieur Jean-Louis LEJEUNE,

Madame Claire PUPION.